



Commission économique pour l'Afrique
Comité d'experts de la Conférence des ministres africains
des finances de la planification et du développement économique
Quarantième réunion
Dakar (hybride), 11-13 mai 2022
Point 6 de l'ordre du jour provisoire*
Questions statutaires

Cadre de programmation à moyen terme (2022–2025)

Résumé analytique

I. Justification

1. Dans son rapport intitulé « Notre programme commun » (A/75/982), le Secrétaire général a qualifié l'époque actuelle de tournant de l'histoire, où les défis posés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le changement climatique et la dégradation de l'environnement, le développement économique et les inégalités déstabilisantes font office de coup de semonce pour que les États Membres accélèrent les progrès vers le développement durable. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) et d'autres entités du système des Nations Unies se sont donc engagées dans une décennie d'actions en faveur du développement durable, afin de réformer leur mode de fonctionnement et d'améliorer l'efficacité de leur soutien aux pays et aux communautés. Ces actions devraient améliorer la capacité des États Membres à s'attaquer aux obstacles structurels et systémiques au développement durable et à renforcer la résilience pour faire face aux défis inattendus et imprévus.

2. La nature prolongée de la crise du COVID-19 et les effets humains et économiques connexes ont eu un impact négatif sur la réalisation des objectifs de développement durable avant 2030, ainsi que sur la réalisation des objectifs de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons de l'Union africaine. La pandémie a également mis en évidence des domaines dans lesquels les pays africains ont tardé à développer leur résilience et à accroître leurs investissements. Ces problèmes augmentent considérablement les risques auxquels sont exposées les populations les plus vulnérables, en particulier les femmes et les enfants. En revanche, certains aspects de la riposte africaine au COVID-19 ont montré la force du continent et sa capacité à réagir rapidement à des conditions changeantes. Si cette capacité de décision est la bienvenue, elle devra être complétée par un soutien de la communauté internationale à moyen et long terme afin de remettre les pays et les économies sur la voie de la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et de l'Agenda 2063.

* E/ECA/COE/40/1.



3. Le Programme 2030 est la vision et le plan d'action universels pour la transformation des économies, l'amélioration du bien-être, l'accroissement des opportunités et la protection de l'environnement. Il constitue un élément central du soutien que le système des Nations Unies apporte aux États Membres, en vue du développement durable de leurs économies et de leurs sociétés. L'Agenda 2063 est le cadre panafricain ambitieux mis en place pour atteindre une croissance économique et un développement inclusifs et durables. Ensemble, les deux programmes constituent le fondement du cadre collectif du soutien que le système des Nations Unies apporte aux États africains.

4. Les décennies à venir nécessiteront des changements transformateurs sur tout le continent si l'on veut réaliser les objectifs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. L'approche de la Commission pour soutenir ce changement transformateur consiste à relier des composantes spécifiques de ces objectifs dans le cadre d'une approche harmonisée et intégrée visant à ancrer les programmes dans les processus de planification et d'élaboration des politiques aux niveaux continental, sous-régional et national, et ce par la production de connaissances par la CEA et par les États membres utilisant les outils et services de la CEA. En tant qu'institution panafricaine ayant ses racines dans le système des Nations Unies, la CEA rassemble les gouvernements pour formuler une compréhension, des approches et des décisions politiques communes pour le bien de tous les Africains. En fournissant des services de conseil en matière de politiques et de renforcement des capacités, la CEA aide les gouvernements à acquérir les outils nécessaires pour comprendre et évaluer les défis à relever et à améliorer leur capacité à planifier et à mettre en œuvre leurs stratégies nationales de développement.

II. Organisation du cadre

5. Compte tenu des difficultés décrites plus haut, la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, dans sa résolution 964 (LII), a demandé à la Commission économique pour l'Afrique d'élaborer un cadre de programmation à moyen terme, couvrant une période de trois à cinq ans, afin de faciliter la participation des États membres aux travaux de la Commission (voir E/ECA/CM/52/2, annexe).

6. Le cadre de programmation à moyen terme pour la période 2022-2025 a été élaboré en réponse à la demande de la Conférence des ministres. Il s'inscrit dans la réponse de la Commission au défi de tenir les promesses des deux programmes. Il examine les moyens par lesquels l'Afrique peut mieux aller de l'avant, en s'appuyant sur les ressources, les forces et le potentiel du continent pour contribuer au développement durable post-pandémie. Il offre une vision systémique du travail de la CEA, en notant les liens entre les différents objectifs de développement durable et en s'appuyant sur le travail récent des entités des Nations Unies pour adopter une approche holistique, comme indiqué dans *Le Futur c'est maintenant : la science au service du développement durable*¹.

7. Le cadre recense les principaux domaines d'action permettant d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable avant 2030 et de progresser vers les objectifs de l'Agenda 2063. Il donne un aperçu de cinq transformations ainsi qu'un ensemble de 17 résultats qui reflètent les changements de haut niveau nécessaires pour réaliser ces transformations. La

¹ Groupe indépendant de scientifiques nommés par le Secrétaire général, *Rapport mondial sur le développement durable 2019 : Le Futur c'est maintenant : la science au service du développement durable*, (Nations Unies, New York, 2020).

CEA contribuera à ces résultats par les produits et services qu'elle fournit dans le cadre de ses trois fonctions de base :

a) **Fonction de centre de réflexion** : Cette fonction inclut la conduite de recherches et d'analyses interdisciplinaires sur les principaux défis auxquels sont confrontés les États membres et l'Afrique dans son ensemble, ainsi que la promotion de l'apprentissage par les pairs et du développement. Cette fonction génère la base probante nécessaire à l'élaboration de politiques cohérentes et à la mise en œuvre de stratégies ;

b) **Fonction opérationnelle** : Cette fonction inclut la fourniture de conseils et d'un soutien politiques directs aux États membres, aux communautés économiques régionales, notamment par le biais de la coopération avec d'autres entités du système des Nations Unies. Les activités de formation et de renforcement des capacités aident les parties prenantes à contribuer à la formulation et à la mise en œuvre de politiques et de stratégies efficaces et cohérentes ;

c) **Fonction de convocation** : Cette fonction inclut la création de plateformes multipartites qui contribuent à renforcer le multilatéralisme aux niveaux régional et mondial. La fonction de convocation aide les États membres et les autres parties prenantes à identifier les principaux défis collectifs auxquels le continent est confronté, à formuler des réponses collectives appropriées et à faciliter l'intégration régionale.

8. Le cadre de programmation reflète les forces spécifiques et les volets du mandat de la CEA, ainsi que le rôle clé de la CEA en tant que catalyseur du changement sur le continent. Chacune des cinq transformations représente un groupe de domaines d'action interdépendants dans lesquels des progrès peuvent améliorer sensiblement la vie et le bien-être des individus et des communautés en Afrique. Les cinq transformations envisagées dans le cadre sont les suivantes :

- a) Une Afrique qui investit dans le potentiel humain ;
- b) Une Afrique intégrée ;
- c) Une Afrique innovante et connectée ;
- d) Une Afrique aux industries et économies durables et productives ;
- e) Une Afrique aux institutions stables et efficaces.

9. Ensemble, ces cinq transformations correspondent à un ensemble de domaines politiques et programmatiques qui visent à mieux construire l'avenir dans la période post-COVID-19. Elles sont à la fois interdépendantes et directement liées aux multiples objectifs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Elles représentent des domaines où il est possible d'utiliser des approches systémiques ayant le potentiel d'améliorer la cohérence des politiques et de stimuler la croissance économique et les améliorations du bien-être social, environnemental et matériel. Ces approches complexes, qui mettent l'accent sur des interventions portant sur les relations entre les facteurs humains, techniques, économiques et naturels, peuvent aider à surmonter les limites de politiques cloisonnées et à propulser les avancées en matière de développement.

10. Pour chaque transformation, un ensemble de résultats clés orienteront les travaux de la Commission, dans le cadre général des deux programmes et des approches adoptées à l'échelle du système des Nations Unies, et constitueront la base de la contribution de fond de la Commission au développement de l'Afrique. Pour la mise en œuvre de ce cadre de programmation, la CEA travaillera avec les États membres, l'Union africaine, la Banque africaine de développement, diverses entités des Nations Unies et d'autres parties prenantes par le biais d'activités de création de connaissances, de conseil en ce qui

concerne les politiques et le renforcement des capacités. Elle couvrira les différents domaines thématiques et impliquera ses différentes divisions pour aider les États membres à élaborer des politiques cohérentes et des réponses stratégiques afin d'assurer un redressement social et économique efficace après la pandémie de COVID-19 et de relever les défis de la réalisation de la vision du continent, telle qu'elle est articulée dans les deux programmes, au cours de la Décennie d'actions en faveur du développement durable et au-delà.

A. Une Afrique qui investit dans le potentiel humain

1. Vue d'ensemble

11. Les personnes sont au centre du développement durable en Afrique. Le bien-être des habitants et leur capacité à participer de manière égale et productive aux sphères sociale, économique et politique sont des marqueurs clés du développement, tant dans le Programme 2030 que dans l'Agenda 2063. En outre, le renforcement des importantes capacités humaines du continent sera également essentiel pour créer les conditions d'une croissance économique soutenue et d'un bien-être et d'une prospérité partagés, et pour faire en sorte que ses ressources naturelles soient protégées ou exploitées de manière durable.

12. Au niveau le plus fondamental, le bien-être des personnes dépend de leur accès aux services de santé et d'éducation et aux infrastructures sociales, économiques et politiques. En veillant à ce que cet accès soit au cœur de l'élaboration des politiques, on obtiendra de nouveaux gains de bien-être, en particulier dans le contexte du redressement post-COVID-19, tout en créant les conditions d'un renforcement de l'inclusion, de la participation et de l'égalité aux plans social, économique et politiques.

13. Des millions d'Africains ont été directement ou indirectement touchés par la crise mondiale du COVID-19. L'éventail des répercussions économiques et financières sur le continent est important et montre la nécessité d'une augmentation substantielle des dépenses de santé. Le défi à relever pour y parvenir a été exacerbé par la forte réduction des recettes fiscales, due à la chute des recettes des exportations de matières premières, en particulier du pétrole, et à la forte réduction du commerce intra-africain et international.

14. Pour faire face à ces défis, les gouvernements africains peuvent tirer parti de politiques qui encouragent l'éducation et le développement des compétences, en particulier pour la population jeune en plein essor du continent. Ce faisant, les pays doivent s'assurer que les possibilités d'éducation et d'emploi sont étendues, qu'elles incluent les femmes, les jeunes et d'autres groupes marginalisés, et qu'elles couvrent de manière adéquate les zones rurales et urbaines. À cet égard, la satisfaction de ces besoins dans les zones urbaines constituera probablement un défi particulier en raison du rythme rapide de l'urbanisation prévu en Afrique au cours des prochaines décennies. Ces efforts pour rendre l'éducation et l'emploi inclusifs peuvent être soutenus par des investissements appropriés et ciblés dans les services d'aide sociale pour aider à développer la résilience et réduire les inégalités de revenus et la précarité.

2. Principaux domaines de travail

15. Dans ce domaine de transformation, les principaux domaines de travail, les résultats attendus et les objectifs de développement durable correspondants sont les suivants :

a) **Amélioration des compétences et des possibilités d'emploi :**
Étant un continent dont la population est jeune, l'Afrique a un besoin permanent de créer des possibilités d'emploi de haute qualité. Pour ce faire, il faudra notamment mettre en place des politiques visant à soutenir un investissement accru dans le capital humain au moyen du perfectionnement des compétences

et de la formation, ainsi que des politiques favorisant un environnement propice aux entreprises et au développement des infrastructures ;

b) **Égalité d'accès aux opportunités** : L'Afrique dans son ensemble souffre d'un degré élevé d'inégalités, notamment de revenus et entre les sexes. Ces inégalités ont été exacerbées par la pandémie mondiale de COVID-19. Reconnaître et traiter les aspects multiples et interconnectés des inégalités peut contribuer à promouvoir de plus grandes opportunités et une croissance économique à grande échelle ;

c) **Un investissement social soutenu** : Outre le développement des compétences, les politiques qui soutiennent une série d'investissements sociaux - dans les soins de santé, la protection sociale et l'inclusion financière, en particulier pour les femmes et les jeunes, peuvent contribuer à lutter contre les inégalités et à promouvoir un plus grand bien-être social et économique ;

d) **Des migrations sûres et ordonnées** : Les migrations peuvent jouer un rôle positif pour soutenir le développement durable. Outre le fait qu'elles facilitent l'adéquation entre l'offre et la demande de main-d'œuvre et qu'elles augmentent la productivité, les migrations offrent des opportunités interpersonnelles, culturelles et sociales tant aux migrants qu'aux communautés d'accueil. Pour concrétiser ces avantages, les politiques de gestion des migrations doivent protéger les droits des migrants et offrir des routes migratoires régulières pour les mouvements de main-d'œuvre et les autres types de mobilité.

Résultats attendus

Résultat 1.1 : Réduction des inégalités, en particulier des inégalités entre les sexes et des inégalités d'accès aux services sociaux et aux investissements.

Résultat 1.2 : Les politiques des États membres tirent parti du dividende démographique du continent en offrant un meilleur accès aux possibilités d'emploi, en particulier pour les femmes et les jeunes et dans les zones urbaines.

Résultat 1.3 : Mobilité et migration sûres et ordonnées des travailleurs, à l'intérieur des pays et entre eux.

Objectifs de développement durable correspondants

Objectif 1 : Pas de pauvreté

Objectif 3 : Bonne santé et bien-être

Objectif 5 : Égalité entre les sexes

Objectif 8 : Travail décent et croissance économique

Objectif 10 : Inégalités réduites

B. Une Afrique intégrée

1. Vue d'ensemble

16. Au cours des dernières décennies, les dirigeants africains ont estimé qu'une plus grande intégration régionale était essentielle aux efforts de développement national. L'intégration est importante pour le développement du continent et la vie de ses citoyens. Elle a le potentiel d'améliorer le bien-être matériel, les perspectives d'emploi, d'accélérer la croissance économique et d'accroître la variété et la disponibilité d'un large éventail de biens et de services. Le degré d'intégration détermine le rapport coût-efficacité du commerce et de l'exportation pour les entreprises. Elle favorise l'augmentation

de la productivité et de la compétitivité des économies africaines et facilite les investissements. Au niveau individuel, l'intégration influe sur les endroits où les Africains choisissent de voyager ou de travailler, sur la manière dont ils communiquent par-delà les frontières et sur les relations entre les communautés sur le continent. Les efforts déployés dans ces domaines peuvent contribuer à créer des économies qui fonctionnent pour tous.

17. Cette vision de l'intégration a progressé à de nombreux niveaux. Les communautés économiques régionales ont été un épicerie de coopération et d'intégration dans leurs parties respectives du continent. Elles ont fait valoir les avantages de l'intégration auprès de diverses parties prenantes et du grand public, et leurs processus d'intégration sont un élément important du projet plus large d'intégration continentale.

2. Principaux domaines de travail

18. Dans ce domaine de transformation, les principaux domaines de travail, les résultats attendus et les objectifs de développement durable correspondants sont les suivants :

a) **L'intégration par le commerce** : La Zone de libre-échange continentale africaine représente une occasion historique d'accroître le commerce intracontinental par rapport à ses niveaux actuels relativement faibles, ce qui soutiendra les efforts visant à promouvoir la croissance économique et à réduire la pauvreté et les inégalités. Pour tirer parti des possibilités offertes par la Zone de libre-échange continentale africaine de manière inclusive, il faudra formuler des politiques et des stratégies efficaces en matière d'exportation et identifier les possibilités d'industrialisation et de développement de chaînes de valeur ;

b) **Des infrastructures pour une plus grande intégration** : L'écart considérable dans le financement des infrastructures du continent a eu un effet notable sur tous les domaines du développement, que ce soit le commerce, l'emploi et la croissance économique ou la santé humaine et le bien-être. Les politiques qui visent à améliorer l'investissement, la mobilisation des ressources nationales et le développement des marchés de capitaux peuvent contribuer à combler cet écart ;

c) **L'harmonisation des cadres de politiques pour une plus grande intégration** : Le fonctionnement de la Zone de libre-échange continentale africaine sera renforcé par des politiques sectorielles, commerciales et autres types de politiques communes à travers le continent. Une série de mesures et de soutiens supplémentaires seront nécessaires pour développer les cadres institutionnels et réglementaires nécessaires aux niveaux national, sous-régional et continental.

Résultats attendus

Résultat 2.1 : Augmentation du commerce à l'intérieur et à l'extérieur du continent africain.

Résultat 2.2 : Meilleur accès aux infrastructures modernes reliant les communautés à travers l'Afrique.

Résultat 2.3 : Politiques et stratégies harmonisées en vue d'une plus grande intégration des marchés.

Objectifs de développement durable correspondants

Objectif 7 : Énergie propre et d'un coût abordable

Objectif 9 : Industrie, innovation et infrastructure

Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs

C. Une Afrique innovante et connectée

1. Vue d'ensemble

19. Les décennies à venir continueront d'être marquées par un développement technologique rapide, qui créera de nouvelles opportunités économiques tout en réformant les anciennes méthodes et catégories d'emploi, et en en rendant d'autres dépassées ou obsolètes. Les tendances actuelles devraient se poursuivre, en particulier avec la pénétration de l'internet sur le continent qui devrait augmenter considérablement, alors que les gouvernements et d'autres acteurs ont pour objectif l'universalité de l'accès à l'internet. L'utilisation des innovations dans le domaine de la science et de la technologie a été reconnue comme étant essentielle à la réalisation du Programme 2030. Si toutes les régions du monde sont confrontées aux défis de l'automatisation croissante et de l'évolution technologique rapide, le continent africain, lui, poursuit en même temps une industrialisation et une intégration durables, ce qui suscite à un ensemble de difficultés et d'opportunités uniques.

20. Dans le Programme d'action d'Addis-Abeba de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, il est reconnu que la mise au point, le développement et la diffusion de nouvelles innovations et technologies sont de puissants moteurs de la croissance économique et du développement durable. Il en est de même dans l'Agenda 2063 et dans la stratégie de l'Union africaine en matière de science, de technologie et d'innovation. Pour parvenir à une croissance durable et à long terme, l'Afrique doit à la fois innover et adapter les technologies aux contextes locaux et aux conditions commerciales, et soutenir ses propres systèmes de recherche, de développement et de commercialisation des technologies et des innovations. Un exemple en est le rôle du continent à l'avant-garde de plusieurs efforts multinationaux pour relever le défi du COVID-19, tout en s'appuyant sur l'expérience acquise lors d'épidémies passées et sur les premières innovations dans les domaines des données épidémiologiques et du traçage.

2. Principaux domaines d'activités

21. Dans ce domaine de transformation, les principaux domaines de travail, les résultats attendus et les objectifs de développement durable correspondants sont les suivants :

a) **Lancer la transformation numérique** : Au cours des dernières années, le continent a été à la pointe de l'adoption de plusieurs technologies numériques, telles que les solutions de paiement mobile. Toutefois, d'importantes lacunes subsistent en ce qui concerne l'accès aux technologies numériques et la couverture des services internet. Les politiques qui portent à la fois sur le développement des infrastructures essentielles et sur les défis de l'accessibilité financière et de l'analphabétisme numérique peuvent s'appuyer sur les progrès existants pour développer l'économie numérique africaine ;

b) **Encourager l'esprit d'entreprise et le développement des affaires** : L'accélération des opportunités dans le domaine de l'entrepreneuriat et de la science, de la technologie et de l'innovation sur le continent peut contribuer à stimuler l'emploi, à tirer parti du dividende démographique et à faire progresser la transformation structurelle. Les approches politiques et programmatiques visant à encourager l'esprit d'entreprise, en particulier chez les femmes et les jeunes, pourraient contribuer à garantir que le développement économique soit inclusif et à l'origine d'un travail décent pour tous ;

c) **Promouvoir la science et l'innovation** : Pour accélérer la transition du continent vers une économie fondée sur l'innovation et la connaissance, il faudra modifier le financement de la recherche, la manière dont elle est menée et la façon dont ses résultats se traduisent par des avantages pour la société dans son ensemble. Il faudra donc des politiques qui soutiennent à la

fois l'augmentation des investissements et l'amélioration de la collaboration entre les chercheurs africains et internationaux et les entités du secteur privé.

Résultats attendus

Résultat 3.1 : Accès élargi aux technologies numériques et utilisation accrue de celles-ci.

Résultat 3.2 : Accroissement de l'esprit d'entreprise, en particulier chez les femmes.

Résultat 3.3 : Accès accru à la science, à la technologie et à l'innovation.

Objectifs de développement durable correspondants

Objectif 4 : Éducation de qualité

Objectif 5 : Égalité entre les sexes

Objectif 8 : Travail décent et croissance économique

Objectif 9 : Industrie, innovation et infrastructure

Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs

D. Une Afrique aux industries et économies durables et productives

1. Vue d'ensemble

22. La promotion d'industries productives et l'exploitation durable des riches ressources naturelles du continent sont des éléments clés pour favoriser la transformation structurelle, la croissance à long terme et la résilience des économies africaines. Les améliorations de la productivité qui découlent de la transformation structurelle des économies africaines, lorsqu'elles sont soutenues par un ensemble approprié de politiques, peuvent se traduire par une augmentation des revenus et de meilleures perspectives d'emploi. En outre, ces gains de productivité devraient être obtenus dans le contexte de la création d'une planète saine pour ses habitants, en protégeant la santé et le développement humains et en préservant les écosystèmes naturels qui ont déjà été considérablement affectés par un climat changeant.

23. Le besoin combiné de croissance économique, d'augmentation de la productivité et d'amélioration de la résilience climatique dans tout le continent représente une opportunité pour les pays africains. L'intégration économique augmentera le besoin d'investissements et d'infrastructures et les possibilités de diversification économique. L'élaboration de stratégies visant à diversifier les économies et les modèles commerciaux conformément à des modèles à faible intensité de carbone et de ressources peut contribuer à canaliser les investissements dans des domaines qui représentent des scénarios gagnant-gagnant pour les économies et l'environnement.

24. La décarbonisation de l'industrie, des transports et des systèmes énergétiques réduira l'impact des nations africaines sur le climat mondial, tout en offrant des possibilités d'innovation dans les modèles technologiques, financiers et commerciaux existants. Les efforts visant à garantir un accès équitable à l'énergie ainsi que la fiabilité et la résilience de l'approvisionnement en énergie représentent des opportunités pour dépasser les modèles de distribution d'énergie à forte intensité de carbone et fortement centralisés. Le soutien des politiques, de l'industrie et du public aux initiatives liées à l'économie verte et à l'économie bleue peut favoriser une utilisation plus équitable des ressources environnementales et améliorer la qualité de l'environnement. En outre, des initiatives sectorielles peuvent permettre à

l'Afrique de mettre en place des modèles écologiques dans des secteurs tels que le tourisme, l'agriculture, la pêche et l'exploitation minière.

2. Principaux domaines de travail

25. Dans ce domaine de transformation, les principaux domaines de travail, les résultats attendus et les objectifs de développement durable correspondants sont les suivants :

a) **Une productivité accrue** : L'innovation et l'accroissement de la productivité ont le potentiel d'entraîner de nouveaux gains de revenus et des réductions des inégalités, en particulier compte tenu de la croissance relativement faible de la productivité sur le continent dans les années 2010. Les politiques qui soutiennent la transformation structurelle des économies africaines peuvent à la fois améliorer la productivité et faire rapidement évoluer les technologies et les processus commerciaux obsolètes ;

b) **Des investissements en vue de l'utilisation durable des ressources** : L'écologisation de l'industrialisation du continent offre une série de nouvelles opportunités pour contribuer à sa transformation structurelle. Les investissements importants nécessaires dans les infrastructures d'eau, d'énergie et de transport exigeront une combinaison de planification, de politiques et de stratégies à long terme pour générer des investissements publics et privés et acquérir des technologies ;

c) **Des investissements dans des mesures en faveur du climat** : Les investissements et les politiques nécessaires pour atténuer les effets du changement climatique et s'y adapter sont étroitement liés à l'écologisation des économies. Cela implique une variété d'approches intégrées qui se traduisent à la fois par des investissements cohérents et transversaux et qui garantissent que les environnements réglementaires nationaux sont suffisamment attrayants pour les investisseurs. Au niveau international, il est important que les voix africaines soient entendues lors de la prise de décision sur les mesures mondiales visant à réduire l'impact du changement climatique, compte tenu notamment de la plus grande vulnérabilité de nombreux pays africains aux effets du changement climatique ;

d) **Un développement urbain connecté** : Les efforts nationaux et internationaux visant à lutter contre les inégalités en Afrique se dérouleront dans le contexte de populations davantage urbanisées, alors que le changement climatique et la concurrence des ressources affectent de plus en plus les zones les plus vulnérables des villes. Les stratégies et politiques nationales de développement devraient refléter la nature de plus en plus urbaine de leurs populations et y répondre par des investissements dans la création d'emplois urbains.

Résultats attendus

Résultat 4.1 : Croissance de la productivité, de la diversité et de la concurrence dans les chaînes de valeur et les modes de production.

Résultat 4.2 : Politiques et stratégies respectueuses de l'environnement et de la société pour le développement d'économies vertes et d'économies bleues.

Résultat 4.3 : Croissance de l'industrialisation durable et de l'industrialisation à petite échelle.

Résultat 4.4 : Développement communautaire et urbanisation cohérents et inclusifs.

Objectifs de développement durable correspondants

Objectif 2 : Faim « zéro »

Objectif 8 : Travail décent et croissance économique

Objectif 9 : Industrie, innovation et infrastructure

Objectif 11 : Villes et communautés durables

Objectif 12 : Consommation et production durables

Objectif 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

Objectif 14 : Vie aquatique

Objectif 15 : Vie terrestre

E. Une Afrique aux institutions stables et efficaces

1. Vue d'ensemble

26. Une Afrique qui offre un environnement sûr et sécurisé à sa population et dont les gouvernements peuvent prendre des décisions efficaces et fondées sur des données probantes soutiendra les efforts de développement durable, tout en créant un environnement de confiance et de solidarité entre ses citoyens. Une gouvernance faible ou dysfonctionnelle peut conduire à l'impunité des responsables, à une mauvaise affectation des ressources productives et des investissements, à des politiques et institutions inefficaces ou contre-productives, et à l'exclusion de la population. La promotion de la bonne gouvernance - qui se caractérise par la légitimité, la responsabilité, le respect de l'état de droit, la protection des droits et la compétence - facilite la mise en œuvre d'une série de politiques de développement social et économique, tout en s'attaquant à des problèmes tels que les flux financiers illicites et autres activités illégales.

27. La fragilité, les conflits et la violence dans certaines régions d'Afrique continuent d'entraver le développement social et économique du continent dans son ensemble, ce qui freine les efforts visant à éradiquer l'extrême pauvreté et à réaliser les objectifs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. En Afrique subsaharienne, bien que les États fragiles ne reçoivent qu'une petite fraction des investissements directs étrangers, ils sont la destination de la majorité de l'aide publique au développement. La pandémie de COVID-19 risque d'exacerber encore cette fragilité des États. En outre, les effets du changement climatique menacent d'amplifier les contraintes environnementales existantes, d'en créer de nouvelles et d'accroître la concurrence pour des ressources rares.

28. La Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance - qui a été signée par une majorité d'États membres de l'Union africaine - met en exergue l'importance de la gouvernance économique et de la gouvernance des entreprises, qui se caractérisent notamment par une gestion efficace du secteur public, la transparence des finances publiques, des cadres réglementaires favorables au secteur privé, la gestion de la dette publique et des systèmes fiscaux transparents et efficaces. Les progrès réalisés dans ces domaines spécifiques, ainsi que dans la gouvernance en général, peuvent avoir un impact transformateur, qui contribuerait à accroître la confiance du public.

2. Principaux domaines de travail

29. Dans ce domaine de transformation, les principaux domaines de travail, les résultats attendus et les objectifs de développement durable correspondants sont les suivants :

a) **Promouvoir un développement pacifique** : La CEA s'emploie à promouvoir une gouvernance bonne et efficace, qui crée les conditions sociales et économiques d'une croissance durable, de la stabilité et du développement durable. Étant donné que la pandémie de COVID-19 a été source de défis supplémentaires à la paix et à la sécurité et à la reconstruction des sociétés et des économies après un conflit, il sera encore plus important que les améliorations en matière de paix et de sécurité se traduisent par des gains de développement durable pour les populations locales ;

b) **S'attaquer à la dette du continent** : La pandémie de COVID-19 a radicalement modifié les perspectives de résultats humains et économiques en Afrique au cours des prochaines années, ce qui a encore souligné l'importance pour les gouvernements d'avoir la capacité d'investir dans la reprise sociale et économique. L'allègement de la dette pourrait donner aux gouvernements africains la flexibilité dont ils ont besoin pour faire face à la crise induite par la pandémie tout en fournissant des services de santé et des emplois à leurs populations ;

c) **Promouvoir la stabilité macroéconomique** : Les politiques visant à soutenir une croissance économique soutenue et inclusive sont au cœur des efforts de réduction de la pauvreté et des inégalités en Afrique. Cependant, la pandémie a menacé la stabilité macroéconomique sur tout le continent, et les mesures visant à contrer les graves effets humains et économiques de la pandémie risquent d'accroître considérablement les déficits. Cette réalité illustre la nécessité d'adopter des politiques visant à promouvoir la stabilité, à garantir les investissements sociaux nécessaires et à alléger la pression de la dette sur les gouvernements ;

d) **Développer la marge de manœuvre budgétaire** : La capacité des gouvernements à générer des revenus au niveau national est liée aux questions de la dette et de la macroéconomie. Une marge de manœuvre budgétaire adéquate donne aux gouvernements la capacité d'augmenter leur budget si nécessaire sans sacrifier la viabilité budgétaire. Les politiques visant à soutenir la capacité fiscale nationale permettront aux gouvernements d'apporter un soutien supplémentaire au développement des infrastructures et d'élargir l'accès à la santé, à l'éducation et aux autres services sociaux ;

e) **Développer une capacité de prise de décision efficace** : La capacité nationale à produire et à analyser des statistiques et d'autres types de données est essentielle pour une planification, un suivi et une mise en œuvre efficaces des politiques et des programmes, et permet de s'assurer que les gouvernements prennent en compte les informations, les sciences et les connaissances les plus récentes lors de la formulation des politiques. L'utilisation accrue de technologies et de méthodes plus récentes, notamment les systèmes d'information géographique et la cartographie, permet de mieux cibler les politiques et les interventions. En outre, l'amélioration des données et de l'expertise technique peut faciliter la prise de décision et l'apprentissage par les pairs entre les pays africains.

Résultats attendus

Résultat 5.1 : Intégration des plans et mesures de développement des États membres pour promouvoir la stabilité macroéconomique, la croissance inclusive et l'alignement sur les objectifs de développement durable.

Résultat 5.2 : Augmentation de la marge de manœuvre budgétaire et de la mobilisation des ressources pour les priorités du développement durable.

Résultat 5.3 : Les États membres et les autres entités répondent efficacement aux situations d'urgence et favorisent la paix et la sécurité humaine par le biais du développement économique.

Résultat 5.4 : Utilisation accrue des données, des statistiques et d'autres éléments probants dans la formulation des politiques et la prise de décisions.

Objectifs de développement durable correspondants

Objectif 8 : Travail décent et croissance économique

Objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces

Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs

III. Mise en œuvre du cadre de programmation

30. La mission de la CEA est de fournir des idées et des actions pour une Afrique autonome et transformée, inspirée par le Programme 2030 et l'Agenda 2063. À la lumière des réformes du système de développement des Nations Unies, les entités du système sont censées accroître la coopération et la collaboration, et transformer la culture opérationnelle globale. Pour la CEA, cela comporte des aspects internes et externes :

a) Renforcer la coopération entre les sous-programmes thématiques de la CEA au moyen d'une planification et d'une exécution conjointes, et entre le siège de la Commission et ses bureaux sous-régionaux ;

b) Promouvoir la cohérence des politiques dans les activités relevant de chacune des fonctions essentielles de la Commission (fonctions de convocation, de centre de réflexion et opérationnelle), compte tenu de la nature interconnectée et interdépendante des défis décrits dans le cadre de programmation à moyen terme ;

c) Établir des relations solides avec les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies nouvellement habilités, ainsi qu'avec les branches régionales et mondiales du Bureau de la coordination des activités de développement (BCAD) ;

d) Porter les principaux défis transfrontaliers à l'attention des décideurs, des institutions, du public et des autres parties prenantes, et apporter un soutien aux réponses concertées élaborées à cet égard.

31. La CEA continuera d'apporter son soutien aux États membres par le biais de ses fonctions de base. Le cadre de programmation sert d'outil pour orienter les produits et services de la CEA en vue de changements transformationnels sur tout le continent. La mise en œuvre des programmes et activités de la Commission contribuera aux résultats spécifiques qui y sont décrits. Pour chaque résultat attendu, elle lancera un ensemble d'activités connexes de conseil en matière de politique, de renforcement des capacités et de production de connaissances qui seront planifiées et mises en œuvre de manière stratégique, ce qui permettra d'identifier les domaines de complémentarité.

A. Renforcer la collaboration

32. Le cadre de programmation à moyen terme fait partie de la contribution de la Commission au renforcement de la coordination entre les acteurs du développement en vue d'une réponse plus cohérente et efficace. Les cinq transformations constituent la base de la mise en place de plates-formes de coopération qui s'étendent à tous les secteurs et identifient les principaux aspects de l'interdépendance entre les politiques et les programmes. La CEA

contribuera à améliorer la coordination et la coopération pour réaliser ces transformations :

- a) En menant des recherches régionales et sous-régionales et en apportant son point de vue aux analyses communes de pays qui sont au cœur des cadres révisés de coopération au développement durable des Nations Unies ;
- b) En apportant une contribution aux groupes de résultats pertinents du cadre de coopération, notamment pour les questions régionales et transfrontalières importantes en Afrique ;
- c) En soutenant l'élaboration d'une analyse du paysage financier dans les cadres de coopération, et en mettant en évidence les principaux défis et possibilités de financement national pour atteindre les cibles nationales des objectifs de développement durable ;
- d) En intégrant les programmes de la CEA dans les cadres de coopération, notamment par le biais de produits et de services conjoints ou complémentaires avec d'autres entités des Nations Unies, dans le cadre de la Plate-forme de collaboration régionale pour l'Afrique et des travaux des coalitions fondées sur les opportunités et les thèmes ;
- e) En travaillant avec d'autres entités des Nations Unies pour élaborer des propositions de programmation conjointe, au niveau national ou sous-régional, en utilisant, par exemple, les mécanismes de financement conjoints des objectifs de développement durable.

B. Encourager la transparence et la responsabilisation

33. Le suivi des résultats du cadre de programmation à moyen terme sera la preuve de la contribution des diverses initiatives de la Commission à des résultats de plus haut niveau aux niveaux national, sous-régional et continental. L'utilisation des indicateurs des objectifs de développement durable facilitera la collecte de données normalisées, l'utilisation des informations statistiques nationales (lorsque celles-ci sont alignées sur les objectifs) et l'intégration des données recueillies par le biais des activités menées dans les cadres de coopération mentionnés ci-dessus. La CEA soutiendra également la production et l'utilisation d'éléments concrets provenant d'évaluations indépendantes et la collecte d'informations par le biais de systèmes solides de gestion axée sur les résultats, en vue d'une prise de décision informée.

C. Assurer des financements

34. Il est probable que les produits et services de la CEA feront l'objet de demandes supplémentaires au cours des prochaines années, car les pays cherchent à soutenir leur développement social et économique dans l'ère post-pandémique, et le système de développement des Nations Unies impose des exigences supplémentaires aux commissions régionales. Cela peut être particulièrement vrai lorsqu'il s'agit de questions régionales et transfrontalières en Afrique, où l'on peut s'attendre à ce que la CEA joue un rôle plus important. Afin de répondre aux attentes de ses États membres, cette dernière doit assurer la prestation efficace de services dans les limites des ressources disponibles et envisager des partenariats et des approches financières et non financières novatrices.

35. La CEA devra démontrer la valeur ajoutée de ses services et faire un usage efficace des ressources existantes, notamment dans le contexte de la situation budgétaire difficile de nombreux pays. En outre, les efforts à long terme et interconnectés nécessaires pour atteindre les résultats énumérés dans

le cadre de programmation à moyen terme montrent qu'il est nécessaire de regarder au-delà de l'aspect financier des partenariats et de considérer les domaines de responsabilité et d'expertise complémentaires qui peuvent entraîner un changement durable. En œuvrant à la réalisation de ces résultats, la CEA cherchera à :

a) Approfondir et diversifier la gamme de partenariats avec les partenaires traditionnels des États membres et les donateurs émergents à l'échelle mondiale qui veulent contribuer au développement durable du continent, tout en s'efforçant d'améliorer l'efficacité et la rapidité d'exécution des programmes ;

b) Diversifier l'éventail des sources de financement extrabudgétaires, y compris les sources de financement multi-organisations ou conjointes, grâce à des partenariats étroits avec les organisations continentales et sous-régionales, les institutions financières et les fonds multilatéraux ;

c) Nouer et renforcer des partenariats stratégiques avec des acteurs non traditionnels, notamment les institutions universitaires, les organisations non gouvernementales et le secteur privé, afin de promouvoir une prestation de services plus efficace et efficiente.
